

FICHE D'INCIDENCE DRAGAGE SIMPLIFIEE SUR LE DOMAINE CONCÉDÉ DE CNR

FICHE EN COURS  
DE VALIDATION  
PAR LA DREAL  
JUILLET 2017

AMENAGEMENT DE BREGNIER-CORDON

# PASSE A POISSONS DU GUIERS

2 rue André Bonin  
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE  
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

***cnr.tm.fr***

# SOMMAIRE

<b>A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE.....</b>	<b>3</b>
<b>B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR.....</b>	<b>4</b>
<b>1 - Présentation du dragage .....</b>	<b>4</b>
1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention .....	4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône .....	5
1-3 - Surveillance et entretien des ouvrages de franchissement pour la faune.....	5
1-4 - Données techniques sur les travaux .....	6
1-5 - Gestion des espèces végétales invasives.....	6
<b>2 - Caractérisation physico-chimique.....</b>	<b>8</b>
2-1 - Eau .....	8
<b>3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments.....</b>	<b>9</b>
3-1 - Exposé détaillé des enjeux .....	10
3-1-1 - Enjeux environnementaux .....	10
3-1-1-1 Description du site.....	10
3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences.....	10
3-1-1-3 Enjeux piscicoles.....	19
3-1-1-4 Espèces protégées .....	21
3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires.....	21
3-1-2 - Enjeux économiques .....	25
3-1-3 - Enjeux sociaux .....	25
3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR .....	26
<b>4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .</b>	<b>27</b>
<b>5 - Surveillance du dragage .....</b>	<b>28</b>

Valable pour l'entretien, durant une période de 5 ans.

## A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée  Opération non programmée   
 (demande exceptionnelle – art 3.1)

N° d'opération : DHR 17-002

Unité émettrice : Direction Haut-Rhône

Chute : Brégnier-Cordon

Département : ISERE (38)

Communes : Aoste

Localisation (PK) : PK 99.100 rive gauche du Haut-Rhône

Situation : Rive gauche du Guiers en amont du seuil

Motif du dragage :

- \* Entretien chenal de navigation
- \* Non aggravation des crues
- \* Entretien des ouvrages et zones de servitudes

Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : Décembre à mi-février ou fin Août à mi-septembre – sauf conditions particulières (voir § 3.2)

Date prévisionnelle de début de travaux : A compter de l'autorisation et pendant 5 ans

Date prévisionnelle de fin de travaux : 5 années après la date d'autorisation

Durée prévisionnelle des travaux : 1 semaine

NB : Les dates d'intervention sont données à titre informatif sur la base d'un prévisionnel établi par avance. Les dates effectives de réalisation pourront évoluer en respectant les périodes d'intervention autorisées.

Nature des sédiments : Gravier et sables

Volume : 300 m<sup>3</sup>

Epaisseur maximum de sédiments curés : 0,5 m

Matériel/technique employé(s) : **Pelle mécanique avec chargement sur camion  
 Restitution à l'aval en rive gauche du vieux Rhône au PK 99.000**

Dernier dragage du site :	Volume : 250 m <sup>3</sup>	Date : 2012	Entreprise : FONTAINE TP
Critère d'urgence (à justifier) :	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>	
Demande d'avis à batellerie :	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>	
Gestion des sédiments :	Restitution <input checked="" type="checkbox"/>	Dépôt à terre <input type="checkbox"/>	

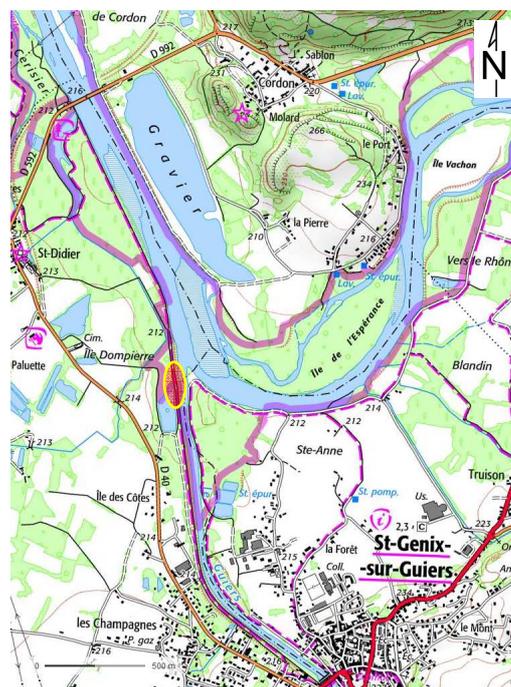


Figure 1. Localisation du site de dragage d'après IGN 25 (© GEOPORTAIL 2016)

## B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

### 1 - Présentation du dragage

#### 1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention

Le projet de dragage est localisé au droit du seuil du Guiers, à la confluence avec le vieux-Rhône de Brégner-Cordon. Ce seuil, avec un dénivelé de deux mètres, a été équipé sur les deux rives, dès sa conception en 1985, de dispositifs rudimentaires pour faciliter la remontée des poissons. En 1989, une nouvelle passe à poisson à bassins successifs et cloisons déversantes a remplacé en rive droite cet équipement rudimentaire. En 2002, une nouvelle passe à poissons à bassins successifs et fentes verticales a été réalisée en rive gauche du seuil.

Régulièrement, il apparaît des accumulations de matériaux graveleux (sables et graviers) en amont du seuil en rive gauche à proximité de la grille d'alimentation de la passe. L'objectif des dragages d'entretien est de supprimer ces dépôts afin de s'assurer du bon fonctionnement de ce dernier ouvrage et de la libre circulation des poissons.

L'intervention d'entretien est réalisée à l'aide d'une pelle mécanique qui permet le chargement des matériaux dans des camions et une restitution des matériaux au fleuve au droit du PK 99.000

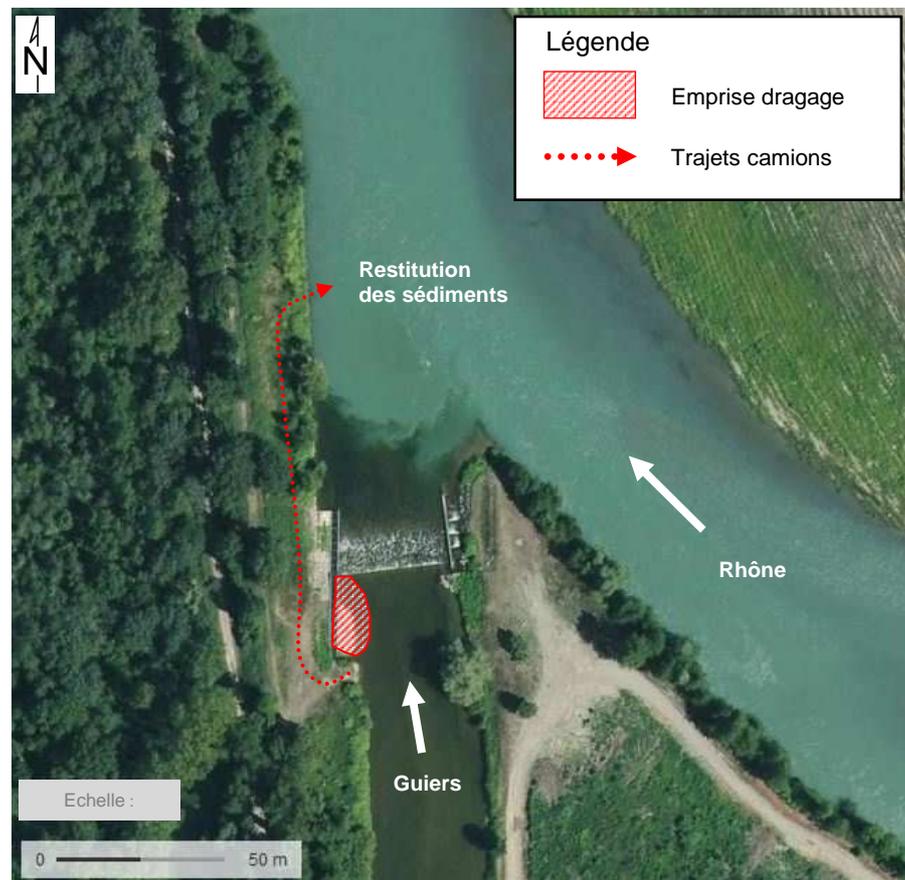


Figure 2 : Localisation des travaux (© GEOPORTAIL 2016)

L'ensemble des accès pour la réalisation des travaux sont réalisés à l'aide des pistes d'exploitation en rive gauche du Guiers. Compte tenu de la brièveté de l'intervention (1 semaine), il n'est pas prévu d'installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, sanitaires autonomes, ...).

## 1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année des fiches d'incidence dragage, conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, ONEMA. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

## 1-3 - Surveillance et entretien des ouvrages de franchissement pour la faune

### a – Cas général sur l'ensemble du domaine

Sur le domaine de CNR, la surveillance et l'entretien des ouvrages de franchissement pour la faune a fait l'objet de la mise en place d'une procédure spécifique CNR (Procédure P308/1 du 15/05/2008). Ce document permet de préciser les modalités à mettre en œuvre pour assurer la surveillance et l'entretien de ces ouvrages afin d'assurer la migration de la faune terrestre et aquatique conformément à l'objectif de préservation et d'amélioration de la connectivité des milieux.

Cette procédure s'applique de manière générale à l'ensemble des ouvrages de franchissements pour la faune : « passes » à castors, passes à poissons, passages à grands mammifères et autres dispositifs de franchissements.

Les intervenants sont principalement les directions régionales CNR respectives pour l'organisation de cette activité (visites des sites, contrôle de fonctionnement et opérations d'entretien) et la Direction du Patrimoine Industriel et Fluvial (DPFI) pour l'animation, le pilotage, le contrôle d'ensemble et surtout pour assurer la cohérence et l'homogénéité des procédures et des pratiques à l'échelle du domaine concédé. Selon les sites ou le type d'ouvrage, des actions de communication, de réponse aux demandes extérieures et de concertation sont réalisées auprès des partenaires locaux ou nationaux.

La mise en place de cette procédure permet de disposer d'une bonne traçabilité de la surveillance et de l'entretien des ouvrages de franchissement sur le domaine concédé. Les outils disponibles comprennent d'une part un classeur de surveillance pour chaque ouvrage (description, espèces cibles, notices, problématique de suivi et d'entretien...) et d'autre part une synthèse annuelle permettant de récapituler pour chaque ouvrage les détails de l'année (nombre et date d'intervention d'entretien, les coûts et pour certains sites le nombre de contrôle).

### b – Informations spécifiques à la passe à poissons du Guiers

- *Espèces cibles* : L'ouvrage réalisé, en rive gauche, en 2002 a pour objectif de remplacer la passe à poissons construite en 1989 en rive droite. En effet, cet ouvrage de la rive droite, implanté très en aval du ressaut hydraulique, s'avérait peu performante notamment pour l'ombre. Le nouvel ouvrage a pour objectif de faciliter la remontée de l'ombre. Elle permet aussi la migration des truites et le transit des cyprinidés d'eaux vives.

- *Fréquence des visites de contrôle* : Les visites de l'ouvrage sont réalisées selon une fréquence hebdomadaire.
- *Constats lors des visites de contrôle* : Il apparaît fréquemment la présence de bois et autres matériaux au niveau de la passe d'alimentation de la passe.
- *Période d'intervention* : Les travaux peuvent donc être nécessaires tout au long de l'année et peuvent nécessiter une intervention urgente en cas de dépôts de matériaux avant et pendant la période sensible de montaison de l'ombre de mi-février à mi-mai et de la truite de mi-septembre à fin novembre.

#### 1-4 - Données techniques sur les travaux

Dans le cadre de l'entretien de cette passe, du personnel de CNR veille chaque semaine à enlever, en tant que de besoin, les embâcles observés au niveau de la grille située en amont de l'ouvrage. Ce passage sur site permet aussi de vérifier, après chaque épisode de hautes eaux du Guiers, que l'engrèvement ne perturbe pas l'entrée des eaux dans l'ouvrage.

En cas d'engrèvement trop important, il est nécessaire de réaliser rapidement des travaux d'entretien de manière à ce que le fonctionnement de l'ouvrage ne soit pas perturbé. Selon l'importance du transport solide, l'engrèvement peut concerner juste la tête amont ou la tête aval de l'ouvrage mais aussi les bassins successifs le long de la passe.

Les interventions sur la passe à poissons du siphon du Guiers sont des interventions ponctuelles qui sont réalisées à l'aide d'une pelle mécanique placée dans le lit de la rivière au niveau de l'atterrissement. Les matériaux sont déposés en berge en rive gauche du Guiers. Depuis ce site, les matériaux sont chargés dans des camions afin de permettre la restitution au PK 99 depuis la berge du Rhône. Les matériaux extraits, depuis l'amont du seuil, sont donc transportés jusqu'aux sites de restitution situés entre 100 et 150 m à l'aval du seuil.

Les matériaux concernés par l'intervention sont, principalement, des matériaux grossiers (graviers et sables) et représentent un volume maximum de 300 m<sup>3</sup>. Les remises en suspension seront très faibles et limitées à un panache confiné en berge (quelques mètres de large) et qui décantera rapidement.

L'ensemble des accès pour la réalisation des travaux sont réalisés à l'aide des pistes d'exploitation en rive gauche du Guiers. Compte tenu de la brièveté de l'intervention (1 semaine), il n'est pas prévu d'installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, sanitaires autonomes, ...).

##### a – Suivi des travaux

Les remises en suspension, tant au niveau de la passe à poissons qu'au niveau de la zone de restitution, sont très faibles à nulles car les travaux concernent le déplacement de matériaux grossiers (graviers). Cette faible incidence des travaux sur la qualité des eaux, ne justifie pas de suivi de la turbidité des eaux. En revanche, comme toute intervention sur le fleuve, un suivi oxygène et température sera mis en place, durant les heures d'intervention, en aval hydraulique direct de la zone de restitution.

##### b – Autres travaux à proximité immédiate

Dans le cadre des entretiens prévus par la Compagnie Nationale du Rhône dans la programmation 2017, les travaux les plus proches se situent :

- A environ 4,5 km en amont, avec le dragage de la rive gauche de l'entonnement de Champagneux. Ce chantier est réalisé avec des moyens fluviaux (drague aspiratrice). Les matériaux concernés sont fins (limons) avec un volume total estimé de 5 000 m<sup>3</sup>. Les matériaux sont restitués au fleuve dans le canal de dérivation au PK 102.000.
- A environ 4 km en aval, avec l'entretien de l'accès à la rampe à bateau du seuil des Molottes. Ce chantier est réalisé à l'aide d'une drague aspiratrice. Les matériaux concernés sont plutôt fins et représentent un volume de 3 000 m<sup>3</sup>. La restitution est réalisée à l'aval immédiat du site dans la vieux-Rhône.

Ces deux chantiers peuvent, techniquement, être réalisés simultanément avec l'entretien de la passe à poissons du Guiers.

#### 1-5 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, la Compagnie Nationale du Rhône veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, la Compagnie Nationale du Rhône réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la

recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, la Compagnie Nationale du Rhône s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, la Compagnie Nationale du Rhône s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilégient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).

L'élodée du Canada n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, la Compagnie Nationale du Rhône, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique...) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

- **Sur le site de la passe à poissons du Guiers, aucune espèce végétale invasive n'a été identifiée. Quelques foyers de renouée du Japon sont recensés en berge et feront l'objet d'un fauchage préalable et une évacuation des tiges selon les procédures appliquées par CNR lors des chantiers sur le domaine concédé.**

## 2 - Caractérisation physico-chimique

### 2-1 - Eau

Les données sur la qualité de l'eau sont issues de la moyenne de la dernière année disponible validée de la station du Réseau de Contrôle et de Surveillance (RCS) la plus proche (sauf présence d'un affluent important). Elles permettent de caractériser la qualité physico-chimique de l'eau d'après le SEQ-Eau (V2) et les classes et indices de qualité de l'eau par altération.

Dans le cas du dragage de la passe à poisson du Guiers, la qualité des eaux sera caractérisée par la station de Brégner-cordon 1, située à environ 1,5 km en aval.

Paramètres physico-chimie Eau	RCS-2015
Ammonium (mg(NH <sub>4</sub> )/L)	0.09
Azote Kjeldahl (mg(N)/L)	<0.5
Conductivité (µS/cm)	342
MES (mg/L)	6
Nitrates (mg(NO <sub>3</sub> )/L)	3.4
Nitrites (mg(NO <sub>2</sub> )/L)	0.05
Oxygène dissous (mg(O <sub>2</sub> )/L)	10.7
Oxygène dissous (saturation) (%)	100.5
pH (unité pH)	8
Phosphates (mg(PO <sub>4</sub> )/L)	0.06
Phosphore total (mg(P)/L)	0.03
Température (°C)	-

<u>Classes SEQ-Eau V2 : altération</u>	
<span style="color: blue;">■</span>	Très bonne qualité
<span style="color: green;">■</span>	Bonne qualité
<span style="color: yellow;">■</span>	Qualité moyenne
<span style="color: orange;">■</span>	Qualité médiocre
<span style="color: red;">■</span>	Qualité mauvaise

Tableau 1. Qualité physico-chimique de l'eau à la station de Brégner-Cordon 1 (n°06079050) en 2015.  
 (Source RCS 2015 : Portail SIE, données importées en octobre 2016)

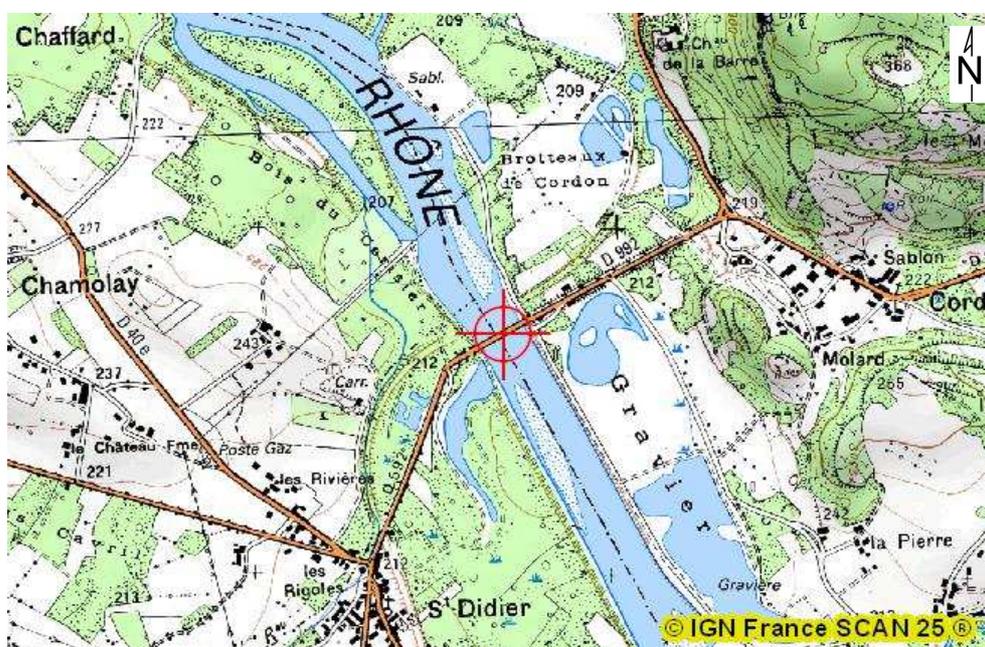


Figure 3. Localisation de la station RCS de Brégner-Cordon 1 (n°06079050) - © Portail SIE

### Synthèse de la qualité physico-chimique de l'eau

Pour la dernière année validée (2015) à la station RCS de Brégner-Cordon 1 (située à 1,5 kilomètres à l'aval de la zone de restitution des matériaux), la qualité de l'eau est « très bonne » à « bonne » pour tous les paramètres analysés.

### 3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments

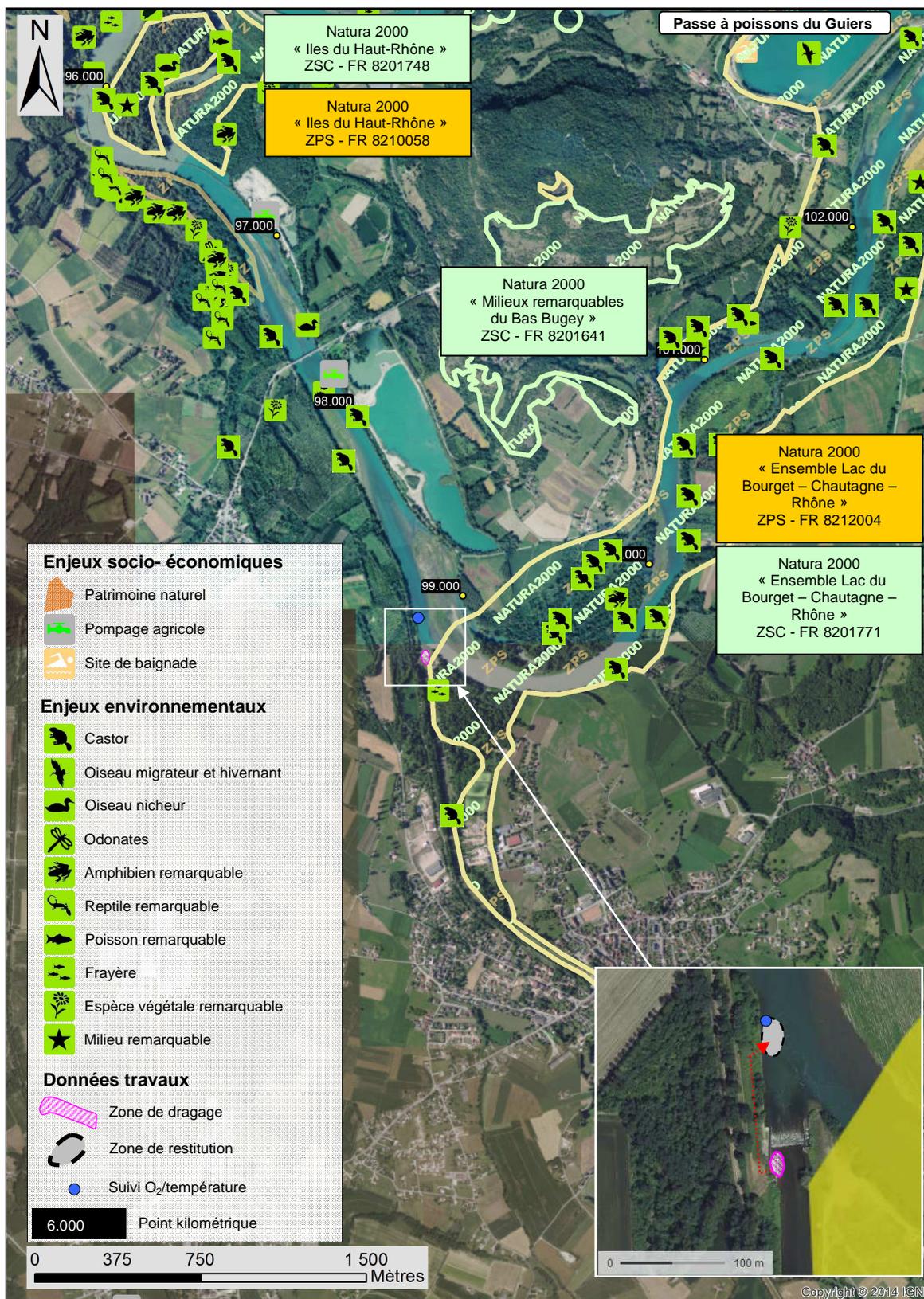


Figure 4. Localisation des enjeux socio-économiques et environnementaux dans la zone de travaux

### 3-1 - Exposé détaillé des enjeux

#### 3-1-1 - Enjeux environnementaux

##### 3-1-1-1 Description du site

**Description de la faune et la flore répertoriées sur et à proximité du site (d'après données bibliographiques : SVP du Rhône, Atlas des Sites d'Intérêt Ecologique de CNR, inventaires nationaux et complétée par une visite sur site) :**

Les zones concernées par les entretiens, visitées par un technicien environnement en août 2016, comprennent la passe à poissons et ses abords sur le Guiers et le vieux-Rhône, plus à l'aval, au niveau de la zone de restitution au PK 99.000 en rive gauche.

Les surfaces concernées par les travaux présentent des accumulations de graviers plus ou moins immergés selon le niveau des eaux de la rivière. Sur les matériaux les plus exondés, une végétation rudérale éparsse se développe. Le milieu aquatique à proximité de ses surfaces ne présente pas de macrophytes aquatiques.

La zone d'intervention présente avant tout un intérêt pour son rôle fonctionnel pour le peuplement piscicole. En effet, le seuil du Guiers, créé lors de l'aménagement hydraulique de Brégnier-Cordon resterait infranchissable pour les poissons en l'absence d'un ouvrage particulier. Le bon fonctionnement de la passe à poissons (et son entretien) est donc un élément essentiel dans le secteur pour permettre la migration des poissons et assurer la continuité biologique au niveau du milieu aquatique.

Les milieux naturels terrestres, de part et d'autre du seuil, ne présentent que peu d'intérêt avec des milieux anthropisés entretenus permettant l'accès au site pour les besoins de l'exploitation.

Aux alentours du site, les milieux naturels présentent un grand intérêt de par leur nature et leur rôle dans la mosaïque de milieux qui s'observe au niveau de la vallée du Haut Rhône.

D'un point de vue piscicole, le schéma de vocation piscicole du Rhône de 1991 indique que le cours du fleuve, en aval de la confluence avec le Guiers, présente un rôle important dans la reproduction des poissons avec de nombreuses frayères avérées ou potentielles pour un grand nombre d'espèces (cyprins, brochet, ombre, hotu, truite). Ce rôle important est en particulier lié à la forte diversité de milieux aquatiques qui peut s'observer dans la plaine alluviale.

Pour le Guiers, une étude piscicole réalisée dans le cadre du contrat de rivière permet de caractériser le peuplement avec des espèces fréquentes (vairon, loche franche, blageon et barbeau fluviatile), des espèces liées à la présence de plans d'eau à proximité (gardon, perche, perche soleil ou écrevisse américaine) et des espèces anecdotiques (ombre, truite, chabot, spirilin). Enfin, certaines espèces n'ont pas été revues depuis 2005 pour le hotu et 1987 pour la lotte. La lamproie de planer est bien présente à l'amont du bassin versant du Guiers avec une forte abondance sur les affluents : le Tier et l'Ainan.

##### 3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 141-19 du code de l'environnement.

Dans la zone d'étude, 5 sites Natura 2000 ont été identifiés (ZPS et ZSC « Ensemble lac du Bourget – Chautagne-Rhône », ZPS et SIC « Iles du Haut-Rhône » et SIC « Milieux remarquables du Bas Bugéy ») et sont présentés ci-après.

Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :

« Ensemble Lac du Bourget – Chautagne – Rhône »  
(Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212004).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de ... km       à proximité       dedans

Ce vaste site (8 204 ha) reconnu d'intérêt communautaire pour les oiseaux comprend le lac du Bourget, les marais attenants, le Rhône sur l'ensemble de son parcours commun aux départements de l'Ain et de la Savoie, ainsi que quelques prairies méso-xérophiles observées de part et d'autre du fleuve.

La juxtaposition de plusieurs habitats, aquatiques et humides (plans d'eau libre, roselières et herbiers aquatiques, prairies et landes humides, boisements alluviaux, bancs de graviers, îlons) ainsi que la présence de prairies méso-

xérophiles, permet d'observer la reproduction de plus de 100 espèces d'oiseaux dont 12 espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux (Martin pêcheur d'Europe, Héron pourpré, Grand-duc d'Europe, Busard des roseaux, Pic noir, Bruant ortolan, Blongios nain, Pie grièche écorcheur, Gorgebleue à miroir, Milan noir, Héron bihoreau, Marouette ponctuée).

Le site est aussi reconnu pour son intérêt pour l'hivernage de plusieurs espèces d'oiseaux d'eau (essentiellement Grèbes et anatidés).

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> ) <sup>(*)</sup>	A023	Reproduction
Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> ) <sup>(*)</sup>	A022	Reproduction
Bruant ortolan ( <i>Emberiza hortulana</i> ) <sup>(*)</sup>	A379	Reproduction
Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> ) <sup>(*)</sup>	A081	Résidente. Hivernage.
Cygne tuberculé ( <i>Cygnus olor</i> )	A036	Hivernage.
Foulque macroule ( <i>Fulica atra</i> )	A125	Hivernage.
Fuligule milouin ( <i>Aythya ferina</i> )	A059	Hivernage.
Fuligule morillon ( <i>Aythya fuligula</i> )	A061	Hivernage.
Garrot à œil d'or ( <i>Bucephala clangula</i> )	A067	Hivernage.
Gorgebleue à miroir ( <i>Luscinia svecica</i> ) <sup>(*)</sup>	A272	Reproduction
Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> ) <sup>(*)</sup>	A215	Résidente.
Grèbe castagneux ( <i>Tachybaptus ruficollis</i> )	A004	Hivernage.
Grèbe huppé ( <i>Podiceps cristatus</i> )	A005	Hivernage.
Harle bièvre ( <i>Mergus merganser</i> )	A070	Hivernage
Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> ) <sup>(*)</sup>	A029	Reproduction.
Marouette ponctuée ( <i>Porzana porzana</i> ) <sup>(*)</sup>	A119	Reproduction.
Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> ) <sup>(*)</sup>	A229	Résidente.
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> ) <sup>(*)</sup>	A073	Reproduction.
Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> ) <sup>(*)</sup>	A236	Résidente.
Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> ) <sup>(*)</sup>	A338	Reproduction.

Tableau 2. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Ensemble lac du Bourget - Chautagne - Rhône » (FR8212004)

(\*) Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

**Evaluation d'incidence :**

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de la passe à poissons située en rive gauche du Guiers à la confluence avec le Rhône. Ces travaux sont localisés à l'extérieur du périmètre du site Natura 2000 concerné par cette évaluation. Bien que non compris dans le site d'importance communautaire, la proximité des travaux avec la limite du site (moins de 50 m) justifie que l'on s'interroge sur l'influence des travaux sur les espèces et les habitats répertoriés.

Dans le cas présent, les travaux concernent exclusivement des milieux aquatiques et des pistes d'accès existantes. Les surfaces concernées représentent tout au plus quelques dizaines de m<sup>2</sup> de milieux naturels (lit de la rivière) ou d'ouvrage en béton (bassins de la passe à poissons). Aucun des sites d'intervention ne présente de milieux d'intérêt pour l'avifaune d'intérêt communautaire.

Durant les travaux, de faibles remises en suspension de matériaux fins sont susceptibles d'apparaître lors de l'enlèvement des matériaux sablo-graveleux au niveau de la passe ou lors de la restitution. Les matériaux fins en faible proportion dans les interstices des matériaux concernés par l'entretien pourront être mis en suspension lors de la manipulation des matériaux ou le roulage de la pelle dans le lit. Cette remise en suspension sera circonscrite à proximité immédiate des lieux de manutention (passe à poissons et restitution en rive gauche du vieux-Rhône) et pourra se propager à quelques dizaines de mètres en aval. Les travaux n'engendreront qu'une gêne temporaire sur le peuplement piscicole. Durant cette phase de travaux d'une semaine, les oiseaux piscivores disposent de nombreux sites, à proximité, pour assurer leur alimentation.

Les milieux concernés par les dragages et l'influence très modérée des travaux, permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la passe à poissons en rive gauche du Guiers, sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire mentionnées dans le cadre des documents du site : « Ensemble Lac du Bourget – Chautagne – Rhône » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212004) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui  non   
 Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui  non

Réseau Natura 2000 : oui  non

Nom du site de référence :

« Ensemble Lac du Bourget – Chautagne – Rhône »  
 (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201771).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de ... km  à proximité  dedans

Ce vaste site présente un périmètre identique à la ZPS précédente. La surface de 8 204 ha est un site d'intérêt communautaire qui comprend le lac du Bourget, les marais attenants, le Rhône sur l'ensemble de son parcours commun aux départements de l'Ain et de la Savoie.

Cette juxtaposition du fleuve, d'un lac et de marais forme une unité fonctionnelle avec comme principaux milieux d'intérêt :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	3230
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	5110
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430
<b>Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae*</b>	<b>7210*</b>
<b>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*</b>	<b>7220*</b>
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b>	<b>91E0*</b>

Tableau 3. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site  
 « Ensemble lac du Bourget - Chautagne - Rhône » (FR8201771). (\*) En gras les habitats prioritaires.

Sur l'ensemble du site, ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées :

Espèces d'intérêt communautaire	Code
<b>Amphibiens et Reptiles</b>	
Cistude d'Europe ( <i>Emys orbicularis</i> )	1220
Crapaud sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )	1193
<b>Invertébrés</b>	
Azuré des paluds ( <i>Phengaris nausithous</i> )	6179
Cuivré de la Parelle d'eau ( <i>Lycaena dispar</i> )	1060
Damier des marais ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	1065
Œdipe ( <i>Coenonympha oedippus</i> )	1071
Ecrevisse à pieds blancs ( <i>Austrapotamobius pallipes</i> )	1092
Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	1083
Cordulie à corps fin ( <i>Oxygastra curtisii</i> )	1041
Télégone ( <i>Phengaris teleius</i> )	6177
<b>Mammifères</b>	
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	1337
<b>Poissons</b>	
Lamproie de planer ( <i>Lampetra planeri</i> )	1096
Toxostome ( <i>Parachondrostoma toxostoma</i> )	6150
Blageon ( <i>Telestes souffia</i> )	6147
Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	1163
Bouvière ( <i>Rhodeus amarus</i> )	5339

Tableau 4. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Ensemble lac du Bourget - Chautagne - Rhône » (FR8201771)

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de la passe à poissons située en rive gauche du Guiers à la confluence avec le Rhône. Ces travaux sont localisés à l'extérieur du périmètre du site Natura 2000 concerné par cette évaluation. Bien que non compris dans le site d'importance communautaire, la proximité des travaux avec la limite du site (moins de 50 m) justifie que l'on s'interroge sur l'influence des travaux sur les espèces et les habitats répertoriés.

Dans le cas présent, les travaux concernent exclusivement des milieux aquatiques et des pistes d'accès existantes. Les surfaces concernées représentent, tout au plus, quelques dizaines de m<sup>2</sup> de milieux naturels (lit de la rivière) ou d'ouvrage en béton (bassins de la passe à poissons). Aucun des sites d'intervention ne présente d'habitats d'intérêt communautaire.

Durant les travaux, de faibles remises en suspension de matériaux fins sont susceptibles d'apparaître lors de l'enlèvement des matériaux sablo-graveleux au niveau de la passe ou lors de la restitution. Les matériaux fins en faible proportion dans les interstices des matériaux concernés par l'entretien pourront être mis en suspension lors de la manipulation des matériaux ou le roulage de la pelle dans le lit. Cette remise en suspension sera circonscrite à proximité immédiate des lieux de manutention (passe à poissons et restitution en rive gauche du vieux-Rhône) et pourra se propager à quelques dizaines de mètres en aval. Les travaux n'engendreront qu'une gêne temporaire (d'environ une semaine) sur le peuplement piscicole.

Comme l'objectif des travaux est de rétablir l'efficacité de l'ouvrage pour assurer la remontée du peuplement piscicole et en particulier les populations de truite et d'ombre. Dans ce contexte de rétablissement d'une connexion piscicole sur le Guiers cela ne peut être que positif sur des espèces patrimoniales susceptibles de remonter dans le Guiers.

Dans l'aire d'étude, le castor est très présent avec de nombreux gîtes et sites d'alimentation tout au long du Vieux-Rhône de Brégnier-Cordon et de ses annexes. Sur le Guiers, le dernier inventaire réalisé pour CNR mentionne un gîte en amont de la zone d'intervention. Dans la zone de travaux, l'espèce n'est pas répertoriée, et les milieux (berges et pistes) ne présentent pas de gîtes ni de caractéristiques d'intérêt pour le cycle biologique de l'espèce. L'espèce peut utiliser les berges lors de ses déplacements nocturnes. Les travaux diurnes, n'ont aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation).

Une visite préalable des zones d'intervention par le technicien environnement de CNR en partenariat avec le conservateur de la Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône Français et l'AFB Auvergne-Rhône-Alpes permettra de préciser la localisation de l'espèce l'année d'intervention.

La localisation du site de dragage et les milieux concernés par l'intervention pour la réalisation de l'intervention permettent de préciser que ces travaux n'auront pas d'incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la passe à poissons en rive gauche du Guiers, sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site : « Ensemble Lac du Bourget – Chautagne – Rhône » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201771) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui  non

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui  non

Réseau Natura 2000 : oui  non

Nom du site de référence :

« Iles du Haut-Rhône »

(Zone de Protection Spéciale - ZPS – FR8210058).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 1,5 km  à proximité  dedans

Ce site d'une surface de 274 ha est constitué par la juxtaposition de deux types de milieux : avec d'une part le chenal du Rhône et des îles alimentées et d'autre part la plaine d'inondation sillonnée par des mortes alimentées par la nappe alluviale et les affluents.

Ce site est qualifié comme étant un des plus beaux témoins français des milieux naturels fluviaux. Il présente des boisements remarquables par leur superficie, leur état de conservation et de leur maturité. Complémentaires du fleuve et de ses bras, ils permettent la nidification des hérons et milan noir.... Les nombreuses îles, bien alimentées en eaux, sont indissociables de la présence de nombreuses espèces de poissons, du castor et d'oiseaux d'eau.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> ) <sup>(*)</sup>	A026	Reproduction. Etape migratoire
Balbuzard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> ) <sup>(*)</sup>	A094	Etape migratoire.
Bécasse des bois ( <i>Scolopax rusticola</i> )	A155	Reproduction. Etape migratoire
Bécassine des marais ( <i>Gallinago gallinago</i> )	A153	Etape migratoire.
Bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> ) <sup>(*)</sup>	A023	Reproduction.
Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> ) <sup>(*)</sup>	A022	Reproduction. Etape migratoire
Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> ) <sup>(*)</sup>	A081	Etape migratoire.
Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> ) <sup>(*)</sup>	A082	Reproduction. Etape migratoire, Hivernage
Butor étoilé ( <i>Botaurus stellaris</i> ) <sup>(*)</sup>	A021	Etape migratoire
Canard chipeau ( <i>Anas strepera</i> )	A051	Hivernage.
Canard colvert ( <i>Anas platyrhynchos</i> )	A053	Résidente. Etape migratoire. Hivernage
Chevalier combattant ( <i>Philomachus pugnax</i> ) <sup>(*)</sup>	A151	Etape migratoire
Chevalier sylvain ( <i>Tringa glareola</i> ) <sup>(*)</sup>	A166	Etape migratoire
Circaète Jean-le-blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> ) <sup>(*)</sup>	A080	Etape migratoire.
Courlis cendré ( <i>Numenius arquata</i> )	A160	Etape migratoire
Cygne tuberculé ( <i>Cygnus olor</i> )	A036	Résidente. Etape migratoire. Hivernage
Foulque macroule ( <i>Fulica atra</i> )	A125	Résidente. Hivernage
Gallinule poule-d'eau ( <i>Gallinula chloropus</i> )	A123	Résidente.
Gorgebleue à miroir ( <i>Luscinia svecica</i> ) <sup>(*)</sup>	A272	Reproduction. Etape migratoire
Grand Cormoran continental ( <i>Phalacrocorax carbo sinensis</i> )	A391	Hivernage. Etape migratoire

Grèbe castagneux ( <i>Tachybaptus ruficollis</i> )	A004	Résidente. Etape migratoire. Hivernage
Harle bièvre ( <i>Mergus merganser</i> )	A070	Reproduction. Hivernage
Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> )	A028	Résidente. Etape migratoire.
Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> ) <sup>(*)</sup>	A029	Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> ) <sup>(*)</sup>	A229	Résidente.
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> ) <sup>(*)</sup>	A073	Reproduction. Etape migratoire
Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> ) <sup>(*)</sup>	A074	Etape migratoire.
Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> ) <sup>(*)</sup>	A236	Résidente.
Râle d'eau ( <i>Rallus aquaticus</i> )	A118	Résidente.
Sarcelle d'été ( <i>Anas querquedula</i> )	A055	Reproduction. Etape migratoire
Sarcelle d'hiver ( <i>Anas crecca</i> )	A052	Hivernage. Etape migratoire
Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> )	A142	Etape migratoire

Tableau 5. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Iles du Haut- Rhône » (FR8210058)

<sup>(\*)</sup> Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de la passe à poissons située en rive gauche du Guiers à la confluence avec le Rhône. Ces travaux sont localisés en amont du site à plus de 1,5 km.

Dans le cas présent, les travaux concernent exclusivement des milieux aquatiques et des pistes d'accès existantes. Les surfaces concernées représentent tout au plus quelques dizaines de m<sup>2</sup> de milieux naturels (lit de la rivière) ou d'ouvrage en béton (bassins de la passe à poissons). Aucun des sites d'intervention ne présente de milieux d'intérêt pour l'avifaune d'intérêt communautaire.

Durant les travaux, de faibles remises en suspension de matériaux fins sont susceptibles d'apparaître lors de l'enlèvement des matériaux sablo-graveleux au niveau de la passe ou lors de la restitution. Les matériaux fins en faible proportion dans les interstices des matériaux concernés par l'entretien pourront être mis en suspension lors de la manipulation des matériaux ou le roulage de la pelle dans le lit. Cette remise en suspension sera circonscrite à proximité immédiate des lieux de manutention (passe à poissons et restitution en rive gauche du vieux-Rhône) et pourra se propager à quelques dizaines de mètres en aval. Les travaux n'engendreront qu'une gêne temporaire sur le peuplement piscicole. Durant cette phase de travaux d'une semaine, les oiseaux piscivores disposent de nombreux sites, à proximité, pour assurer leur alimentation.

Les milieux concernés par les dragages et l'influence très modérée des travaux, permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la passe à poissons en rive gauche du Guiers, sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire mentionnées dans le cadre des documents du site : « Iles du Haut Rhône » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8210058) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui  non

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui  non

Réseau Natura 2000 : oui  non

Nom du site de référence :

« Iles du Haut-Rhône »  
 (Zone Spéciale de Conservation - ZSC – FR8201748).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 1,5 km  à proximité  dedans

Ce site d'une surface de 89 ha est inclus dans le périmètre de la ZPS précédente. Ce site s'inscrit aussi au sein de la Réserve Naturelle Régionale des îles du Haut-Rhône qui a permis de conserver dans ce secteur des habitats en régression dans une plaine alluviale aménagée (hydroélectricité, agriculture, populiculture).

Le site est ici caractérisé par la présence de divers stades de forêts alluviales à aulnes et frênes (*Alno-padion*, *Alnion incanae*, *salicion albae*). Ces milieux sont sensibles à la perte de dynamique du fleuve (flux d'eau et de sédiments) et à l'abaissement des nappes.



Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :

« Milieux remarquables du Bas Bugéy »  
 (Zone Spéciale de Conservation - ZSC – FR8201641).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 1 km       à proximité       dedans

Ce site d'une surface total de 4 463 ha est divisé en de multiples entités dispersées sur le massif du Bas-Bugéy entre le Rhône et Ambérieu-en-Bugéy. Il s'agit d'un site composé essentiellement d'habitats agro-pastoraux (pelouses sèches, steppes, de prairies et broussailles) et de forêts.

Au sein du massif se dissimulent également des milieux aquatiques (lacs, marais, tourbières). Le massif calcaire est pourvu d'un réseau karstique très développé qui a été investi par de nombreuses espèces de chiroptère. Les habitats d'intérêt communautaire retrouvés au sein de ce site Natura 2000 sont décrits dans le tableau suivant :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	5110
<b>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi*</b>	<b>6110*</b>
<b>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*</b>	<b>6210*</b>
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	6410
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510
<b>Tourbières hautes actives*</b>	<b>7110*</b>
Tourbières de transition et tremblantes	7140
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	7150
<b>Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae*</b>	<b>7210*</b>
<b>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*</b>	<b>7220*</b>
Tourbières basses alcalines	7230
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210
Grottes non exploitées par le tourisme	8310
<b>Tourbières boisées*</b>	<b>91D0*</b>
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b>	<b>91E0*</b>
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9130
Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	9150
<b>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*</b>	<b>9180*</b>

Tableau 8. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Milieux remarquables du Bas Bugéy » (FR8201641).  
 (\*) En gras les habitats prioritaires.



**\* Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :**

Dans le cadre de la description des travaux (§1-3-c), il est noté la présence, sur le domaine concédé de la Compagnie Nationale du Rhône, de deux chantiers pouvant être réalisés simultanément à l'entretien de la passe à poissons du Guiers. Il s'agit, à 4 km en amont, du dragage de la rive gauche de l'entonnement de Champagneux, à l'amont immédiat du Barrage de Brégnier-Cordon, et à 4 km à l'aval, de l'entretien de l'accès à la rampe à bateau du seuil des Molottes.

L'entretien de l'entonnement de Champagneux réalisé à l'aide d'une drague aspiratrice permet de remobiliser 5 000 m<sup>3</sup> de sédiments fins. Les incidences du panache de MES sont estimées à une longueur de 700 m dans le canal dérivé du Rhône. Ces travaux n'auront pas d'incidence cumulée avec les travaux d'entretien de la passe à poissons du Guiers (affluent du Vieux-Rhône), localisés à près de 4 km en aval.

Les travaux d'entretien de la passe à poissons du Guiers concernent, au maximum 300 m<sup>3</sup>, de matériaux grossiers. Ces matériaux déplacés avec des moyens terrestres entre le site d'intervention et le site de restitution n'engendrent qu'une très faible remise en suspension de matériaux fins. L'incidence de ces travaux se limite à quelques dizaines de mètres en aval. Ces travaux n'auront pas d'incidence cumulée avec les travaux d'entretien de l'accès de la rampe à bateau du seuil des Molottes situés à plus de 4 km en aval.

Dans tous les cas, la réalisation des chantiers répertoriés, de manière concomitante ou non, n'aura pas d'incidence cumulée significative sur la préservation des habitats et des espèces des sites présentés précédemment.

**3-1-1-3 Enjeux piscicoles**

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité, des inventaires faunistiques, des inventaires frayères, des observations de terrain et des autres sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention.

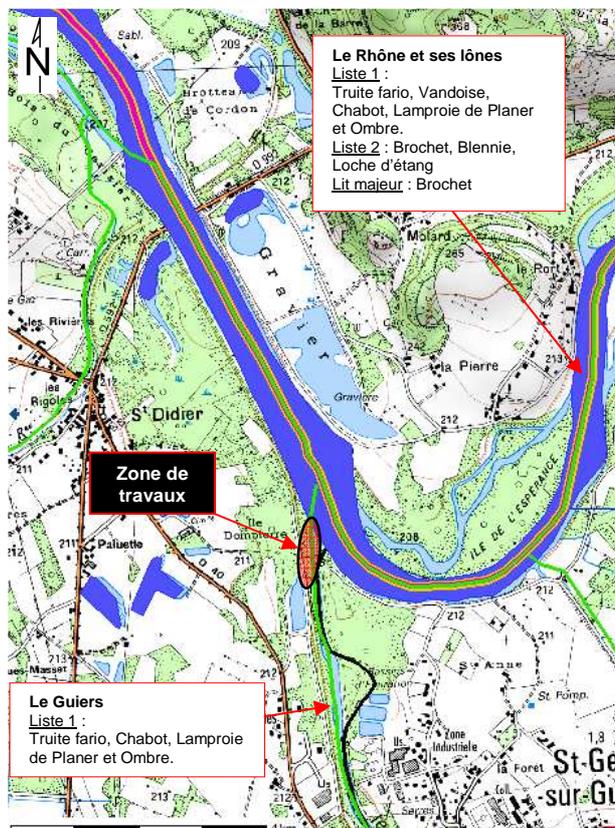


Figure 5. Localisation frayères d'après IGN25 © Onéma -Carmen 2016

**Inventaires Frayères**

**Sur le département de l'Isère, l'inventaire frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement a été approuvé le 8/08/2012. Sur les départements de l'Ain et de la Savoie ces inventaires ont été approuvés le 27/12/2012.**

Ces inventaires classent le Rhône et le Vieux-Rhône en liste 1 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation pour la vandoise, la lamproie de planer, le chabot, la truite fario et l'ombre.

Le Rhône et le Vieux-Rhône sont également classés en liste 2 pour le brochet, la blennie fluviatile et la loche d'étang. Le lit majeur du fleuve, quant à lui, est inventorié pour son intérêt pour le brochet.

En ce qui concerne le Guiers, le cours d'eau est classé en liste 1 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation pour la lamproie de planer, le chabot, la truite fario et l'ombre.

L'incidence sur les zones de frayères pour ces différentes espèces, est détaillée dans l'exposé détaillé, ci-dessous.

Les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Blennius fluviatilis*)
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Ombre commun (*Thymallus thymallus*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Loche d'étang (*Misgurnus fossilis*)
- Truite fario (*Salmo trutta fario*)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- Vandoise (*Leuciscus leuciscus*)

Exposé détaillé :

Ces espèces, listées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter que :

La lamproie de planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités sur le cours d'eau). L'espèce est répertoriée sur les Vieux-Rhône du Haut-Rhône et sur le bassin versant du Guiers (identifiée sur l'Ainan ou le Tier en amont du Guiers). Les travaux qui se déroulent dans des milieux peu diversifiés et en aval du Guiers, n'ont pas d'incidence sur cette espèce et son milieu.

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres *Anodonta* et *Unio* (hors anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts, ...). Les zones de travaux au niveau du Guiers et du Vieux-Rhône ne se situent pas dans ce type de milieux, et ne présentent pas les conditions nécessaires à l'installation des mollusques.

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction de conditions bien précises. Ainsi il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0,20 et 1 m d'eau. L'aménagement du fleuve ne permettant plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures protégées des courants vifs bien colonisées par la végétation peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire. La zone d'intervention, au niveau du Guiers et du Vieux-Rhône, qui ne présente pas de végétation aquatique, n'est pas un site potentiel de frai de l'espèce.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. Dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution. Sur le Rhône, l'espèce ne se maintiendrait plus que dans quelques tronçons court-circuités en aval de Lyon et sur les lacs péri-alpins (lac du Bourget, lac d'Annecy et plus récemment le lac Léman). Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques. L'espèce n'est pas répertoriée sur le Guiers, et la zone de travaux ne présente pas de conditions favorables pour le cycle biologique de l'espèce.

La truite réalise sa reproduction sur des zones graveleuses à courant vif. La période préférentielle de migration pour rejoindre les sites de frai s'observent de mi-septembre à fin-novembre. Le site d'intervention et de restitution présente potentiellement les conditions requises pour la reproduction de l'espèce.

L'ombre commun recherche pour sa reproduction, des hauts fonds de graviers en tête de radier où le courant s'accélère. Ces sites sont localisés essentiellement dans les petits affluents et la migration des individus vers ces sites se déroule préférentiellement entre mi-février et mi-mai. Le site des travaux de dragage se situe en tête de digue et constitue ainsi un milieu potentiel pour la reproduction de l'espèce.

Les autres espèces rhéophiles telles que le chabot ou les cyprinidés que sont le toxostome, le blageon et la vandoise sont présentes ou potentiellement présentes sur le Haut-Rhône. Ces espèces sont principalement observées au niveau des Vieux-Rhône. Dans ces sites, ces espèces trouvent l'ensemble des conditions nécessaires à leur cycle biologique avec la diversité des substrats allant des sables aux graviers, la diversité des vitesses d'écoulement (radiers et mouilles) et des profondeurs modérées. Le secteur concerné par les opérations de dragage et de restitution au Vieux-Rhône présente des caractéristiques pouvant satisfaire la reproduction de ces espèces. Compte tenu des moyens limités mis en œuvre, et du contexte local, ces espèces ont la possibilité de se déplacer très temporairement hors des zones d'intervention ou de restitution.

La loche d'étang colonise les eaux calmes aux fonds sablo-vaseux, et préférentiellement les bras morts du Haut-Rhône. Sa phase de reproduction couvre les mois d'avril à juin. Ces types de milieux ne sont pas représentés sur la zone d'intervention.

Sur ce site, les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux de la passe à poissons du Guiers et la restitution au Vieux Rhône, n'auront que peu d'incidence sur l'utilisation du fleuve pour le déplacement de toutes les espèces protégées ou d'intérêt patrimonial. Toutes les espèces du peuplement piscicole ont la possibilité de se déplacer temporairement hors de la zone d'intervention.

Par ailleurs, les travaux ont pour objectif de retrouver un bon fonctionnement pour la passe à poissons du Guiers qui actuellement présente une entrée menacée d'obstruction par l'amas des sédiments. Il conviendra cependant de s'abstenir de réaliser les opérations de dragage en période de reproduction de la Truite et de l'Ombre (voir 3-2).

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'évaluation de l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable voire positive.

**3-1-1-4 Espèces protégées**

Présence espèce protégée : oui  non

Nom (français/latin) : voir tableau ci-après

Utilisation zone de travaux :

Lieu d'alimentation /croissance/chasse  lieu de reproduction  Autre : Déplacement

Dossier dérogation espèce protégée : oui  non  espèce(s) =

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR
	Régionale : R/PACA/LR Départementale : N° dpt
<b>Mammifères</b>	
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	FR
Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )	FR

Tableau 10. Espèces protégées

**Exposé détaillé :**

Les espèces protégées référencées sont issues des inventaires faunistiques et floristiques, observations de terrain et sites d'intérêt identifiés à proximité, qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention. Le tableau 10 récapitule ces espèces protégées dans le cadre de la réglementation française. Ces espèces sont étudiées, ci-après.

Dans l'aire d'étude, le castor est très présent avec de nombreux gîtes et sites d'alimentation tout au long du Vieux-Rhône de Brégnier-Cordon et de ses annexes. Sur le Guiers, le dernier inventaire réalisé pour CNR mentionne un gîte en amont de la zone d'intervention. Dans la zone de travaux, l'espèce n'est pas répertoriée, et les milieux (berges et pistes) ne présentent pas de gîtes ni de caractéristiques d'intérêt pour le cycle biologique de l'espèce. L'espèce peut utiliser les berges lors de ses déplacements nocturnes. Les travaux diurnes, n'ont aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation).

Alors que la recolonisation de l'espèce est marquée sur le bas Rhône, les traces de la loutre d'Europe restent encore rares sur le Haut-Rhône. Dans le secteur du vieux-Rhône de Brégnier-Cordon, l'espèce a fait l'objet de plusieurs observations d'empreintes en 2015 en rive gauche au PK 98. Il est probable que la loutre très mobile exploite l'ensemble des milieux aquatiques dans le secteur. L'espèce présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge. Les sites d'intervention constitués par les abords d'une passe à poissons et d'une berge entretenue ne présentent pas d'indices de présence de l'espèce. Les travaux ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent le fleuve et son ichtyofaune pour l'alimentation de l'espèce.

Une visite préalable des zones d'intervention par le technicien environnement de CNR en partenariat avec le conservateur de la Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône Français et l'AFB Auvergne-Rhône-Alpes permettra de préciser la localisation de la loutre et du castor, l'année d'intervention.

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus et au chapitre précédent, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

**3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires**

**(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)**

Dérichement : oui  non

APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui  non

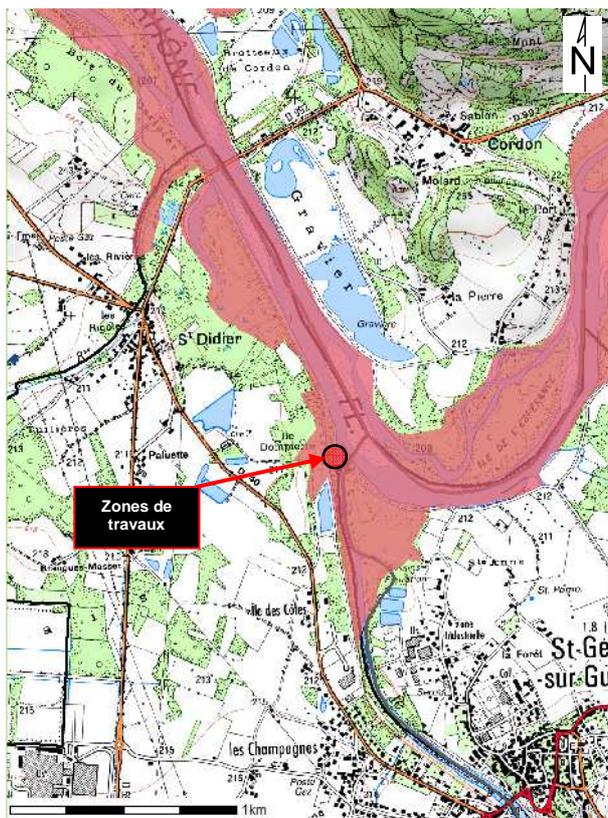


Figure 6. Localisation Réserve Naturelle Nationale d'après IGN25.  
 © Carmen 2016

Réserve Naturelle Nationale (zone rouge sur la carte)

« **Haut-Rhône français** » - **RNN178**

Cette réserve naturelle, d'une surface de 1 707 ha, a été créée par décret du 4 décembre 2013. Elle s'allonge sur 25 kilomètres entre le barrage de Champagneux et l'aval du défilé naturel de Malarage. Cette réserve de catégorie IV UICN est la plus grande réserve fluviale forestière de France.

La réserve inclue :

- L'ancien méandre du Saugey,
- La forêt d'Evieu,
- Le domaine public fluvial,
- L'ensemble des îles,
- Les confluences des rivières Guiers, Bièvre, Gland, Save et Huert
- Le défilé de Malarage.

L'intérêt écologique vient de sa richesse en termes d'habitats (Ripisylves, Saulaie, roselières, prairies inondables). Elle offre également des espèces floristiques (hottonie des marais, renoncule grande douve, petite naïade, fritillaire pintade,...) et faunistiques (Aigrette gazette, Faucon hobereau, Héron pourpre, Martin-pêcheur,...) remarquables.

Les travaux, se situe à l'amont de la confluence du Guiers et du Rhône, avec une restitution des matériaux dans Rhône en aval. Ces interventions ne modifient pas cet intérêt écologique.



Figure 7. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © Carmen 2016

ZNIEFF de type 1 (zone orange sur la carte)

« **Milieux alluviaux du Rhône du pont de Grosliée à Murs et Gélignieux** » - **n°01230002**

Ce vaste site d'une surface de 2 105 ha illustre la plupart des milieux alluviaux que la dynamique alluviale d'un fleuve est capable de générer avec : des forêts alluviales, des îles, des falaises érodées, des prairies humides et des îles.

La juxtaposition de tous ces milieux est très favorable à la faune et la flore et peut expliquer la présence de nombreuses espèces floristiques ou faunistiques d'intérêt qui peuvent même faire l'objet d'une protection.

Les travaux, qui consistent à enlever des graviers en pleine eau ou dans les bassins de la passe à poissons, ne vont pas altérer cette mosaïque de milieux observée sur cette zone d'intérêt.

Les travaux ne sont réalisés que si la présence de sédiments à l'entrée ou dans l'ouvrage altère l'efficacité de cette passe à poissons. Les travaux sont donc bénéfiques pour le peuplement piscicole et en particulier la truite et l'ombre qui peuvent retrouver des conditions optimales pour leur montaison.

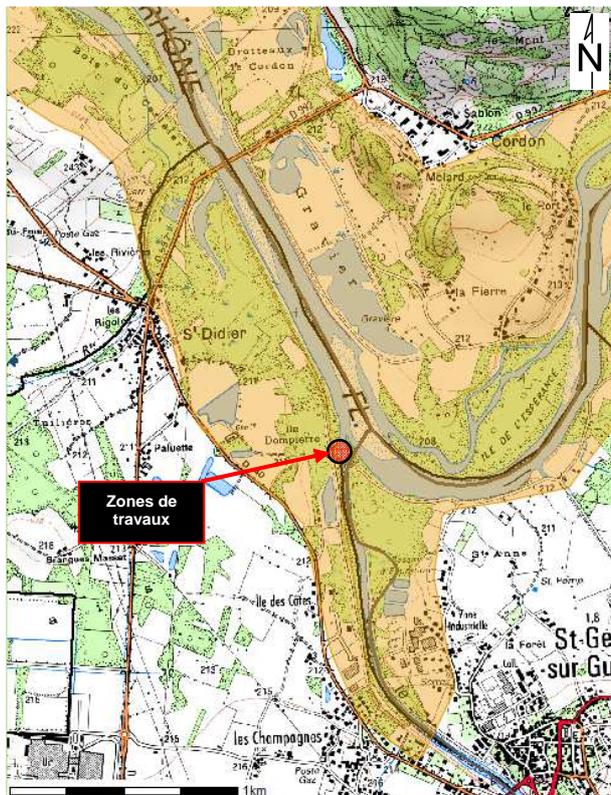


Figure 8. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © Carmen 2016

ZNIEFF de type 2 (zone orange sur la carte)

**« Iles du Haut-Rhône » - n°0123**

Ce vaste espace de 4 397 ha, comprend le Rhône et ses annexes fluviales dans son lit majeur. Ce secteur est reconnu pour témoigner du fonctionnement du fleuve avant la réalisation des aménagements hydrauliques.

Ce zonage de type 2, traduit dans la vallée du Rhône, une approche fonctionnelle des milieux liée aux caractéristiques hydraulique du fleuve mais aussi au rôle de la vallée dans la préservation des populations animales ou végétales (zone de passage et d'échange, d'alimentation et de reproduction).

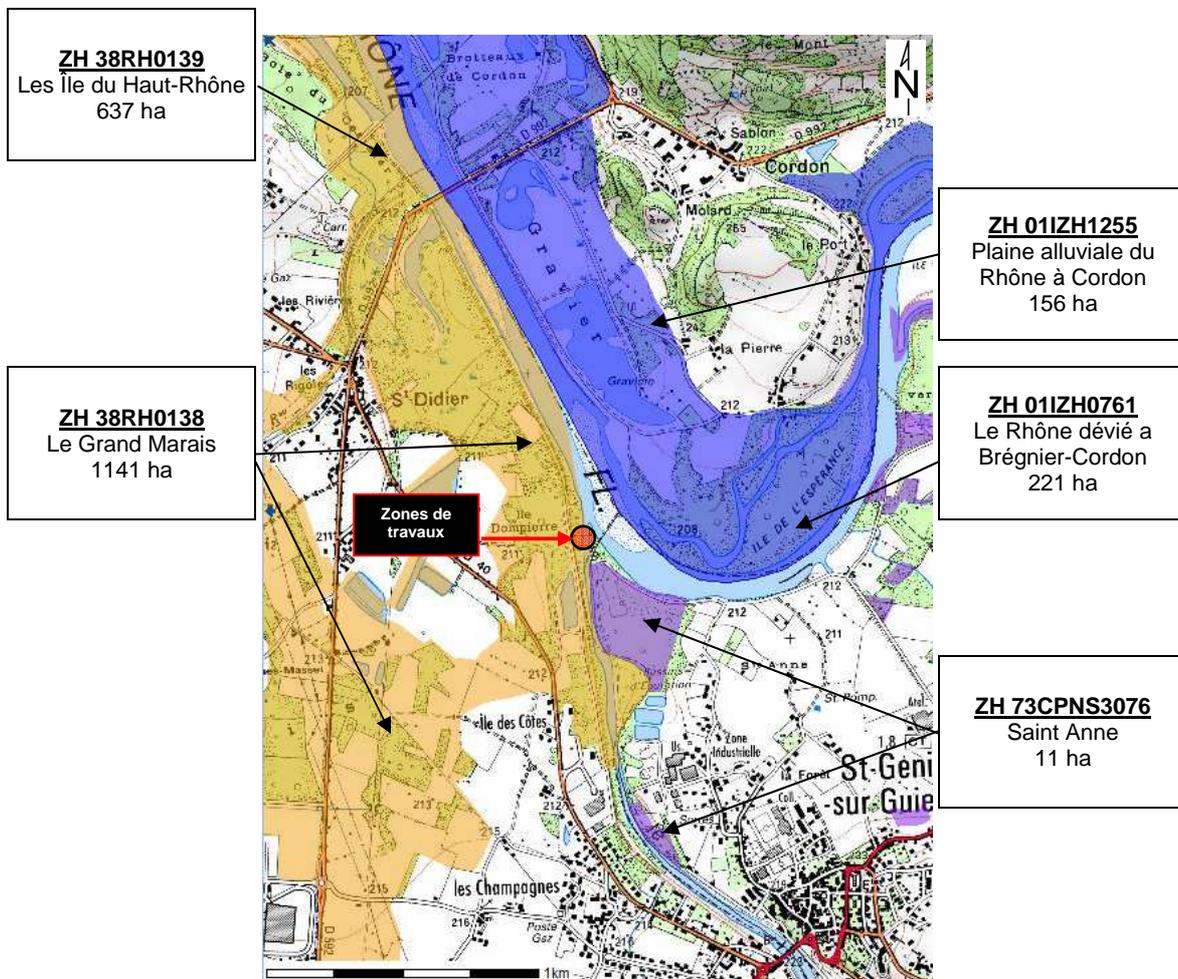
Les secteurs présentant les cortèges les plus riches en termes d'habitats naturels et d'espèces remarquables (faune et flore) sont identifiés ici par une forte proportion de ZNIEFF de type I.

Les travaux, de par leur faible ampleur tant en surface qu'en volume, mais aussi en raison des milieux concernés, n'auront pas d'incidence sur la fonctionnalité du Rhône et de ses annexes.

Ces travaux dont l'objet est de rétablir la libre circulation des poissons auront un impact positif sur le rôle d'échange du fleuve.

Zones humides :

La cartographie, ci-dessous, recense les principales zones humides liées au Rhône (en bleu : zones humides de l'Ain, en violet : zone humide de la Savoie, en orange : zones humides de l'Isère). De nombreux secteurs sont référencés comme zones humides.



Les travaux de dragage sont situés sur la passe à poissons du Guiers, qui marque la délimitation entre l'Isère et la Savoie, et les sédiments sont restitués dans le Rhône entre le département de l'Isère et de l'Ain. La zone de travaux est encadrée par des zones humides recensées par les inventaires des trois départements. Les travaux, qui consistent à déplacer des sédiments depuis le Guiers jusqu'au Rhône, n'ont aucune incidence sur les interactions entre le fleuve et les zones humides.

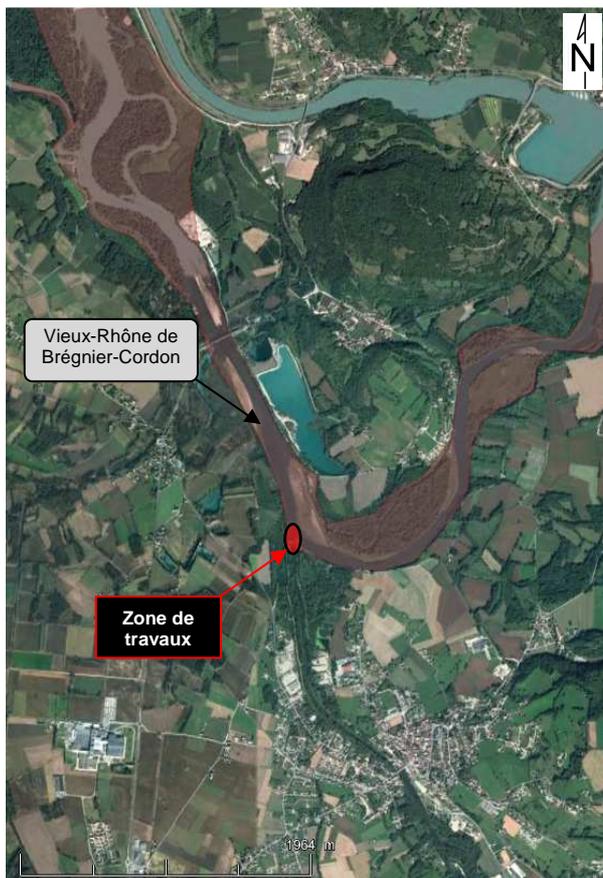


Figure 10. Localisation des sites à enjeux forts d'après CNR. © Google Earth 2016

**Zones à enjeux forts**

L'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par la Compagnie Nationale du Rhône dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, met en évidence la présence d'une zone à enjeux forts : « Vieux-Rhône de Brégnier-Cordon » au droit des travaux.

Pour mémoire, dans les sites naturels inventoriés dans les zones à forts enjeux écologiques, les opérations de dragage doivent être strictement réalisées entre fin août et fin février pour éviter les perturbations physiques du milieu avant les principales phases de cycle biologique des espèces faunistiques et floristiques.

Dans le cas de l'intervention d'entretien de la passe à poissons du Guiers, l'ouvrage se trouve dans une zone à enjeux forts et impose le respect des dates d'intervention entre fin août et fin février.

Toutefois, il est noté que l'objectif de l'entretien de cet ouvrage est d'assurer la continuité piscicole, à la confluence du Guiers, en toute période de l'année.

Dans ce contexte, il est demandé à ce que cet entretien puisse être réalisé aussi entre mars et juin en cas d'apports sédimentaire durant cette période, et permettre ainsi la migration de l'ombre. Le respect de la procédure P308 (cf. § 1-3) permet de s'assurer de la nécessité de ces interventions en dehors des périodes préférentielles

3-1-2 - Enjeux économiques

Pompage industriel ou agricole :    oui     non

Nom du captage	Utilisation	Provenance	Volume capté en 2014 (x10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Distance au dragage
Prise dans le Rhône - lieu-dit le gravier	Agricole	Eau superficielle	1,6	Sur le Rhône, à plus de 1000 m en aval de la confluence du Guiers.

Tableau 11. Prélèvements d'eau dans le secteur des travaux

Patrimoine naturel :    oui     non

3-1-3 - Enjeux sociaux

Activité de loisirs :    oui     non

Baignade autorisée :    oui     non

**3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR**

**Période de dragage la moins impactante :** Les interventions sur le site doivent être réalisées en prenant en compte les périodes de montaison des principales espèces d'intérêt que sont l'ombre et la truite. Pour être efficace, cet entretien doit être réalisé de manière à ce que l'ouvrage soit fonctionnel au début de chaque période de montaison mentionnée ci-avant.

Les travaux ne peuvent être réalisés qu'en dehors des périodes de hautes eaux du Guiers. Cette contrainte technique est à prendre en considération pour des raisons de sécurité des intervenants. La durée de l'intervention n'étant que d'une semaine, celle-ci peut être programmée pendant toute l'année en fonction des données locales sur le Guiers.

Contraintes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Période préférentielle de migration de l'ombre												
Période préférentielle de migration de la truite												
Période préférentielle due à la Zone à enjeux forts												

Sur ce secteur du haut-Rhône, la période préférentielle de migration de l'ombre s'étale de mi-février à mi-mai, celle de la truite s'étale de mi-septembre à fin novembre. Cependant, ces périodes peuvent varier d'une année sur l'autre selon les conditions hydrologiques et la température des eaux du fleuve.

Le respect de ces périodes de migration est un élément important dans la définition de l'incidence des travaux. En effet, ces travaux circonscrits à un ouvrage béton n'ont aucune incidence sur les milieux naturels à proximité mais en revanche présentent un intérêt majeur pour la conservation de la fonction de l'ouvrage qui doit être en bon état au moment de la migration. Afin que les travaux soient les plus efficaces et assure de bonnes conditions de fonctionnement de la passe, ceux-ci seront réalisés dans la mesure du possible à une date la plus proche de la période de montaison de l'ombre et de la truite.

En plus des précautions liées à la période de la migration de l'ombre et de la truite, il est noté que l'ouvrage se localise dans une zone à enjeux écologiques forts, définie par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015. Ces zones définies à l'échelle des aménagements hydroélectriques (vieux-Rhône, bras secondaires, confluences...) ne prennent pas en compte certaines spécificités locales (ouvrages bétons, aménagements anthropiques, enrochements entretenus...) qui ponctuellement ne présentent pas de milieux naturels susceptibles de justifier des contraintes de calendrier pour les interventions d'entretien. Dans le cas de la passe à poissons du Guiers, il n'est pas noté de milieux naturels d'intérêt au niveau de la zone d'intervention et la zone de restitution. Les remises en suspension limitées à une dizaine de mètres vers l'aval ne concernent pas, non plus, des milieux naturels d'intérêt.

Dans ces conditions, les travaux seront planifiés de manière préférentielle après chaque crue du Guiers en dehors des périodes envisagées pour les zones à forts enjeux écologiques et préférentiellement début février ou début septembre, de manière à disposer d'un ouvrage fonctionnel respectivement à mi-février ou mi-septembre.

Toutefois, il est noté que l'objectif de l'entretien de cet ouvrage est d'assurer la continuité piscicole, à la confluence du Guiers, en toute période de l'année. Dans ce contexte, il est demandé à ce que cet entretien puisse être réalisé aussi entre mi-février et mi-mai, ainsi que mi-septembre à fin novembre, en cas d'apports sédimentaire durant cette période et permettre ainsi la migration des ombre et truite. Le respect de la procédure P308 (cf. § 1-3) permet de s'assurer de la nécessité de ces interventions en dehors des périodes préférentielles.

## 4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

### *Incidences socio-économiques*

Les enjeux économiques identifiés à proximité se limitent à un captage agricole à plus de 1000 m en aval du la passe à poissons. Les faibles remises en suspension localisées à proximité du seuil ne sont pas à même d'avoir une quelconque incidence sur ce captage. Les travaux d'entretien de la passe à poissons en rive gauche du Guiers n'auront pas d'incidence socio-économique.



Figure 11 : photos de la zone travaux (ACME, 2016)

### *Incidences environnementales*

Les travaux d'entretien à l'amont du seuil du Guiers interviennent sur un site qui n'est pas référencé particulièrement pour un intérêt floristique ou faunistique, bien qu'il se situe dans le contexte de la vallée alluviale du Haut-Rhône qui est particulièrement reconnue pour son intérêt.

Il est noté que les travaux se déroulent au sein de la Réserve Naturelle Nationale « Haut-Rhône français ». Dans ce cadre et selon le titre III (règles relatives aux travaux) du décret n° 2013-1123 du 4 décembre 2013 portant création de la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône français, il est précisé que :

« ...Sans préjudice des dispositions du livre V du code de l'énergie, le concessionnaire de l'aménagement du domaine public fluvial du Rhône en charge du maintien et de l'entretien des ouvrages prévus à son cahier des charges peut procéder aux travaux suivants :

1° Entretien régulier des bancs de gravier par essartage ou, à défaut, au moyen d'autres engins mécaniques... ».

Ainsi, il n'y a aucune contre-indication à la réalisation des travaux de dragage du banc de gravier de la passe à poissons du Guiers vis-à-vis de la Réserve Naturelle Nationale.

Par ailleurs, les travaux d'entretien concernent une surface minimale du cours d'eau qui sera recolonisée rapidement par les milieux aquatiques, situés à l'amont immédiat, non concernés par les travaux.

Les remises en suspension sont faibles car les matériaux sont principalement grossiers. Une matrice limoneuse peut exister mais, que ce soit lors de l'extraction ou lors de la restitution, les quantités attendues seront très faibles et n'auront qu'une incidence localisée à proximité immédiate des sites d'intervention.

L'ensemble des incidences liées à l'environnement a été abordé tant au niveau du site Natura 2000, des enjeux piscicoles que des espèces protégées. L'évaluation d'incidence a permis de préciser que les travaux n'ont pas d'incidence notable sur les milieux naturels, les espèces d'intérêt communautaire et les espèces protégées.

L'analyse des enjeux piscicoles a permis de mettre en évidence, que dans les conditions d'exécution des travaux, le projet avait une incidence négligeable sur les principales espèces d'intérêt au niveau du site d'étude (blageon, blennie fluviatile, bouvière, brochet, chabot, ombre commun, lamproie de planer, loche d'étang, truite fario, toxostome, vandoise).

De plus, les travaux réalisés régulièrement ont pour objectif, d'assurer à l'ouvrage sa fonctionnalité et son rôle dans la continuité biologique pour de nombreuses espèces de poissons dont l'ombre et la truite. Cet intérêt est d'autant plus marqué que récemment une nouvelle passe à poissons a été réalisée plus en amont sur le Guiers au niveau du

seuil de Saint-Genix sur Guiers. Dans ce contexte de continuité de milieu, les travaux auront une incidence positive sur la circulation des poissons.

Pour s'assurer de cette incidence positive, il est important que l'entretien soit réalisé avant les phases de migration de l'ombre ou de la truite. Pour cela le suivi régulier, par CNR, de l'efficacité de la passe permet d'intervenir rapidement et de conserver la fonctionnalité de l'ouvrage dès le début de ces phases de migration.

- **Les opérations de dragage d'entretien de la passe à poissons du Guiers et de restitution des matériaux dans le Vieux-Rhône, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidence négative notable sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**
- **L'objectif des travaux étant le rétablissement d'une fonctionnalité d'intérêt au niveau de la vallée alluviale, la réalisation des travaux aura une incidence positive sur le fonctionnement des milieux et notamment sur le maintien de la libre circulation des poissons dont l'ombre mentionnée en tant qu'espèce d'intérêt communautaire.**

## **5 - Surveillance du dragage**

La consigne de suivi réalisée habituellement pour les dragages n'est pas adaptée à ce chantier d'entretien. Une vérification visuelle des conditions de remises en suspension et de décantation sera réalisée. Ces observations permettront de proposer, si besoin, une méthodologie de suivi adaptée lors d'intervention dans des milieux plus sensibles.

Cependant, comme tous les chantiers d'entretien sur le Rhône, un suivi des eaux sera réalisé au niveau du site de restitution pour l'oxygène et la température conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI – Avril 2012) (cf. point bleu sur la Figure 4).